

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 652

26 mars 2009

SOMMAIRE

Aqua Pool Service s.à r.l.	31273	Finances Europe Tourisme S.A.	31282
Arkham International S.A.	31258	Finances & Technologies S.A.	31261
Avandale Corporation S.A.	31282	Fondation Feltz-Klensch	31277
Avant Invest S.A.	31257	Frank Elstner Productions S.A.	31280
Babet S.à r.l.	31280	Frankfurt BICC	31285
Bégude Crozes S.A.	31256	Frankfurt I Hotel S.à r.l.	31287
Bielefeld Germany	31279	Free Sell S.A.	31254
Bluelux S.A., SPF	31278	Gambini Investment S.A.	31261
BUO Luxembourg	31278	Globo S.A.	31253
Calidris 28 AG	31295	GMT (Media Mail) S.à r.l.	31279
Carren Gere S.A.	31256	Goforth Investment S.A.	31252
Cars Fleury S.A.	31261	Goldenhill Five S.A.	31288
Celu Tech S.à r.l.	31260	Grissin S.A.	31257
Cera-Net S.à r.l.	31281	H2O Floatation Center S.A.	31281
Christinvest S.A.	31258	Heidenkampsweg	31280
Citran Greysac S.A.	31256	Hein Déchets S.à r.l.	31271
Clairmont S.A.	31291	Helvag System A.G.	31261
Coblam	31261	Hermitage Investments S.A.	31254
Damire International S.A.	31258	HHH S.A.	31274
Darmazel S.A.	31257	H.I.G. Luxembourg Holdings Four S.à r.l.	
Derketo Holding S.A.	31255		31296
Dianthus Participations S.A.	31252	Holstar Holding S.A.	31254
Duchy Capital S.à r.l.	31290	Imagina International	31292
Duke Capital S.à r.l.	31291	Intergold Financial Holding S.A.	31253
Eco-Advisers United, S.à.r.l.	31276	International Trading Investment Mana-	
Ellis Investment S.A.	31265	gers, S. à r.l.	31276
Elvas S.A.	31259	Kiss International SA	31265
Era Properties S.A.	31255	La Cantina Del Gusto SA	31255
Eschborn I Hotel S.à r.l.	31286	Leimmo S.à r.l.	31258
Ethadel S.A.	31256	Limra N°2 S.à r.l.	31286
Europe Techno Participations S.A.	31253	LogAxes Investment Properties S.à r.l. ..	31268
Eusid Holding S.A.	31271	LogAxes Investment Properties S.à r.l. ..	31296
Eusid Holding S.A.	31265	Matrix German Portfolio No 1 Celle S.à r.l.	
Eusid S.A.	31271		31283
Eusid S.A.	31265	Matrix German Portfolio No 1 Dusseldorf	
Faracha Equities	31284	S.à r.l.	31283
Fidenes S.A.	31255	Matrix German Portfolio No. 1 Frankfurt	
		S.à r.l.	31284

Matrix German Portfolio No 1 Munster S.à r.l.	31285	Red Nova S.A.	31281
Matrix German Portfolio One Kaiserslautern S.à r.l.	31284	Robim S.A.	31251
Metals Finance Corporation S.A.	31285	Rodenbourg Participations S.à r.l.	31280
MIM Holdco S.A.	31292	Schönbrunn S.à r.l.	31271
Natiris S.A.	31251	Schroder Property Investment Management (Luxembourg) S.à r.l.	31279
Northtrop Investissements S.A.	31251	Selgest S.A.	31278
Perlach I Hotel S.à r.l.	31289	SOF Asian Hotel Co-Invest Holdings, S.à r.l.	31281
Pole Management S.A.	31290	Star German Properties S.à r.l.	31260
Principality Capital S.à r.l.	31290	Thunderbird Holdings S.à r.l.	31282
Property Trust Luxembourg 1 S.à r.l.	31265	Tradboat S.A.	31259
Quantica Luxembourg S.A.	31282	Tradlux S.A.	31257
Queensberry S.A.	31279	Vantico International S.à r.l.	31291
Quorum S.A.	31259	Villa Marco S.à r.l.	31254

Robim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 4.110.

Le Bilan au 30 septembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009032252/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2009, réf. LSO-DB07875. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.

Natiris S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 85.218.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009032253/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2009, réf. LSO-DB08636. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.

Northrop Investissements S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 96.312.

LIQUIDATION JUDICIAIRE*Extrait*

Par jugement rendu en date du 18 décembre 2008, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société:

NORTHTROP INVESTISSEMENTS S.A., société anonyme, avec siège social à L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter, dénoncé en date du 10 mai 2006; enregistrée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 96.312.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Jean-Paul MEYERS, 1^{er} juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Nathalie Frisch, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 9 janvier 2009 au greffe de la VI^e Chambre de ce Tribunal.

Luxembourg, le 18 décembre 2008.

Pour extrait conforme

Maître Nathalie FRISCH

1, rue Jean-Pierre Brasseur

L-1258 Luxembourg

Le liquidateur

Référence de publication: 2009032737/1537/25.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2009, réf. LSO-DA03157. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090036423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

Goforth Investment S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 103.776.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE*Extrait*

Par jugement rendu en date du 18 décembre 2008, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société:

GOFORTH INVESTMENT S.A., société anonyme, avec siège social à L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle, dénoncé en date du 22 juin 2006; enregistrée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 103.776.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Jean-Paul MEYERS, 1^{er} juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Nathalie Frisch, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 9 janvier 2009 au greffe de la VI^e Chambre de ce Tribunal.

Luxembourg, le 18 décembre 2008.

Pour extrait conforme

Maître Nathalie FRISCH

1, rue Jean-Pierre Brasseur

L-1258 Luxembourg

Le liquidateur

Référence de publication: 2009032735/1537/25.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2009, réf. LSO-DA03162. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090036427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

Dianthus Participations S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 89.278.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE*Extrait*

Par jugement rendu en date du 18 décembre 2008, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société:

DIANTHUS S.A., société anonyme, avec siège social à Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter, dénoncé en date du 20 avril 2006; enregistrée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 89.278.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Jean-Paul MEYERS, 1^{er} juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Nathalie Frisch, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 9 janvier 2009 au greffe de la VI^e Chambre de ce Tribunal.

Luxembourg, le 18 décembre 2008.

Pour extrait conforme

Maître Nathalie FRISCH

1, rue Jean-Pierre Brasseur

L-1258 Luxembourg

Le liquidateur

Référence de publication: 2009032734/1537/25.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2009, réf. LSO-DA03165. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090036431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

Intergold Financial Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 77.816.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait

Par jugement rendu en date du 18 décembre 2008, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société:

INTERGOLD FINANCIAL HOLDING S.A., société anonyme, avec siège social à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri, dénoncé en date du 25 août 2003; enregistrée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 77.816.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Jean-Paul MEYERS, 1^{er} juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Nathalie Frisch, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 9 janvier 2009 au greffe de la VI^e Chambre de ce Tribunal.

Luxembourg, le 18 décembre 2008.

Pour extrait conforme

Maître Nathalie FRISCH

1, rue Jean-Pierre Brasseur

L-1258 Luxembourg

Le liquidateur

Référence de publication: 2009032736/1537/26.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2009, réf. LSO-DA03160. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090036424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

Europe Techno Participations S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 102.229.

La soussignée, Maître Karine BICARD, avocat à la Cour, demeurant 65, avenue de la Gare, à L-1611 Luxembourg, agissant en sa qualité de domiciliataire de la société anonyme EUROPE TECHNO PARTICIPATIONS S.A., inscrite au registre du commerce B 102.229, avec siège social au 65, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg dénonce avec effet immédiat le siège de la prédite société EUROPE TECHNO PARTICIPATIONS S.A.

Luxembourg, le 2 mars 2009.

Me Karine BICARD.

Référence de publication: 2009032732/9910/13.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2009, réf. LSO-DC00903. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090036629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

Globo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 124.631.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 27 février 2009 que

Sont réélus administrateurs:

- Monsieur Michele CANEPA, employé privé, demeurant professionnellement 40, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg

- Madame Valérie WESQUY, employée privée, demeurant professionnellement 3, rue Belle-Vue, L-1227 Luxembourg

- Monsieur Hermann J.J. MOORS, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement 40, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2011.

Est réélue commissaire aux comptes:

- La société Global Trust Advisors S.A, avec siège social au 40, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2011.

Luxembourg, le 02/03/09.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009032643/5878/24.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2009, réf. LSO-DC00834. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090036774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

Holstar Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 98.158.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la société tenue le 15 décembre 2008 au siège social

Il a été décidé de nommer Madame Natacha STEUERMANN à la fonction de Président du Conseil d'Administration.

Extrait certifié conforme

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2009032712/322/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2009, réf. LSO-DC01189. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090036440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

Hermitage Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 62.970.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la société tenue le 15 décembre 2008 au siège social

Il a été décidé de nommer Madame Natacha STEUERMANN à la fonction de Président du Conseil d'Administration.

Extrait certifié conforme

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2009032713/322/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2009, réf. LSO-DC01210. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090036438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

Free Sell S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 136.092.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la société tenue le 15 décembre 2008 au siège social

Il a été décidé de nommer Madame Natacha STEUERMANN à la fonction de Président du Conseil d'Administration.

Extrait certifié conforme

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2009032714/322/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2009, réf. LSO-DC01212. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090036435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

Villa Marco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8011 Strassen, 345, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 94.923.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alexandra GUERIN-FRANCOIS.

Référence de publication: 2009032635/4561/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2009, réf. LSO-DC01884. - Reçu 91,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090036529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

Fidenes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 35.419.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la société tenue le 15 décembre 2008 au siège social

Il a été décidé de nommer Monsieur Didier SCHÖNBERGER à la fonction de Président du Conseil d'Administration.

Extrait certifié conforme

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2009032715/322/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2009, réf. LSO-DC01213. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090036432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

Era Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 33.828.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la société tenue le 15 décembre 2008 au siège social

Il a été décidé de nommer Madame Natacha STEUERMANN à la fonction de Président du Conseil d'Administration.

Extrait certifié conforme

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2009032717/322/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2009, réf. LSO-DC01215. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090036426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

Derketo Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 30.584.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la société tenue le 15 décembre 2008 au siège social

Il a été décidé de nommer Madame Brigitte GATHY à la fonction de Président du Conseil d'Administration.

Extrait certifié conforme

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2009032719/322/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2009, réf. LSO-DC01218. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090036418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

La Cantina Del Gusto SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3212 Bettembourg, 3, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 132.186.

Die Bilanz am 30. Juni 2008 ist beim Handels- und Gesellschaftsregister hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2009032638/9994/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2009, réf. LSO-DC02000. - Reçu 93,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090036688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

Citran Greysac S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 61.287.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la société tenue le 15 décembre 2008 au siège social

Il a été décidé de nommer Monsieur Didier SCHÖNBERGER à la fonction de Président du Conseil d'Administration.

Extrait certifié conforme

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2009032721/322/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2009, réf. LSO-DC01221. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090036414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

Carren Gere S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 107.459.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la société tenue le 15 décembre 2008 au siège social

Il a été décidé de nommer Madame Véronique WAUTHIER à la fonction de Président du Conseil d'Administration.

Extrait certifié conforme

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2009032722/322/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2009, réf. LSO-DC01223. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090036411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

Bégude Crozes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 142.533.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la société tenue le 15 décembre 2008 au siège social

Il a été décidé de nommer Madame Natacha STEUERMANN à la fonction de Président du Conseil d'Administration.

Extrait certifié conforme

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2009032723/322/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2009, réf. LSO-DC01224. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090036402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

Ethadel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3253 Bettembourg, 43, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 44.880.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 06/03/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009032639/1595/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2009, réf. LSO-DC01252. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090036778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

Avant Invest S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 59.797.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la société tenue le 15 décembre 2008 au siège social

Il a été décidé de nommer Monsieur Serge TABERY à la fonction de Président du Conseil d'Administration.

Extrait certifié conforme

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2009032724/322/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2009, réf. LSO-DC01225. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090036400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

Darmazel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 134.707.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la société tenue le 15 décembre 2008 au siège social

Il a été décidé de nommer Madame Natacha STEUERMANN à la fonction de Président du Conseil d'Administration.

Extrait certifié conforme

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2009032720/322/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2009, réf. LSO-DC01220. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090036417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

Grissin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 63.710.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la société tenue le 15 décembre 2008 au siège social

Il a été décidé de nommer Madame Natacha STEUERMANN à la fonction de Président du Conseil d'Administration.

Extrait certifié conforme

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2009032711/322/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2009, réf. LSO-DC01185. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090036443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

Tradlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 53.440.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Michel SOUTIRAN.

Référence de publication: 2009032634/4561/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2009, réf. LSO-DC01895. - Reçu 93,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090036522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

Christinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2351 Luxembourg, 2, rue des Primevères.

R.C.S. Luxembourg B 48.133.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009032633/2813/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2009, réf. LSO-DB08188. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090036483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

Damire International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 56.509.

Les comptes annuels au 30 juin 2008 régulièrement approuvés, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque, Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2009032629/24/16.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2009, réf. LSO-DC01822. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090036762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

Arkham International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 10, rue Pierre d'Aspelt.

R.C.S. Luxembourg B 112.024.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la société tenue le 15 décembre 2008 au siège social

Il a été décidé de nommer Monsieur Serge TABERY à la fonction de Président du Conseil d'Administration.

Extrait certifié conforme

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2009032725/322/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2009, réf. LSO-DC01226. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090036393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

Leimmo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 124.083.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Michel SOUTIRAN.

Référence de publication: 2009032637/4561/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2009, réf. LSO-DC01890. - Reçu 91,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090036537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

Tradboat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 116.948.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Michel SOUTIRAN.

Référence de publication: 2009032636/4561/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2009, réf. LSO-DC01886. - Reçu 91,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090036532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

Elvas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 61.403.

Les comptes annuels au 31.12.2007 régulièrement approuvés, le rapport de gestion, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A.

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Edoardo Tubia / Salvatore Desiderio

Référence de publication: 2009032625/24/17.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2009, réf. LSO-DC01872. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090036758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

Quorum S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 72.811.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait

Par jugement rendu en date du 18 décembre 2008, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société:

QUORUM S.A., société anonyme, avec siège social à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, dénoncé en date du 13 juin 2006; enregistrée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 72.811.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Jean-Paul MEYERS, 1^{er} juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Nathalie Frisch, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 9 janvier 2009 au greffe de la VI^e Chambre de ce Tribunal.

Luxembourg, le 18 décembre 2008.

Pour extrait conforme

Maître Nathalie FRISCH

1, rue Jean-Pierre Brasseur

L-1258 Luxembourg

Le liquidateur

Référence de publication: 2009032738/1537/25.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2009, réf. LSO-DA03155. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090036421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

Celu Tech S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 115.316.

—
AUSZUG

Gemäss Beschluss vom 28.07.2008 wird der Sitz der Gesellschaft ab dem 01.08.2008

von 13, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg

nach 11B, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg verlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für Auszug gleichlautend

Unterschrift

Référence de publication: 2009032731/1595/16.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2009, réf. LSO-DB03887. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090036806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

Star German Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 110.801.

—
Extrait de la résolution prise lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 20 février 2009

Résolution unique

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de la société du 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2009.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009032741/6341/17.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2009, réf. LSO-DC01500. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090036804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

Cars Fleury S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 98.763.

Coblam, Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 16.943.

Finances & Technologies S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 88.188.

Helvag System A.G., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 73.461.

—
LIQUIDATIONS JUDICIAIRES

Extrait

Par quatre jugements du 19 février 2009, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, 6^e section, a prononcé la dissolution et ordonné la liquidation des sociétés suivantes:

- la société anonyme CARS FLEURY S.A., dont le siège social à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts a été dénoncé en date du 9 juin 2005,

- la société à responsabilité limitée COBLAM sàrl, dont le siège social à L-1631 Luxembourg, 21, rue Glesener a été dénoncé en date du 16 décembre 1981,

- la société anonyme FINANCES & TECHNOLOGIES SA, avec siège social à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer, de fait inconnue à cette adresse,

- la société HELVAG SYSTEM A.G., avec siège social à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare, de fait inconnue à cette adresse.

Ces mêmes jugements ont nommé juge-commissaire Madame Carole KUGENER, juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Me Karin SPITZ, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg. Ils ordonnent aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances au greffe du Tribunal de Commerce de et à Luxembourg avant le 12 mars 2009.

Me Karin SPITZ

Le liquidateur

Référence de publication: 2009032733/1635/41.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2009, réf. LSO-DC00997. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2009, réf. LSO-DC00995. - Reçu 12,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2009, réf. LSO-DC00998. - Reçu 12,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2009, réf. LSO-DC01001. - Reçu 12,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090036560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

(090036564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

(090036566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

(090036569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

Gambini Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 145.053.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf le dix-neuf février.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Giovanni GAMBINI, résidant à Pisa (Italie) Via A. Omodeo n.7, ici représenté par Mademoiselle Annalisa CIAMPOLI, demeurant professionnellement à L-1510 Luxembourg, 40, avenue de la Faïencerie, en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée le 12 février 2009.

Laquelle procuration, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées.

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "GAMBINI INVESTMENT S.A."

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est fixée pour une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'acquisition par achat ou de toute autre manière, aussi bien que le transfert par vente, échange ou autrement de titres de toutes sortes, l'emprunt, l'avance de fonds sur prêts ainsi que la gestion et le développement de ses participations.

La société pourra participer à la création et au développement de toute société ou entreprise et pourra leur accorder toute assistance. D'une manière générale, elle pourra prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et exécuter toutes opérations qu'elle jugera utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet, sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

La société est autorisée à ouvrir des filiales ou succursales tant au Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 3. Le capital social est fixé à trois millions huit cent quatre-vingt-dix-huit mille neuf cent dix-huit euros (3.898.918.- EUR), divisé en trois millions huit cent quatre-vingt-dix-huit mille neuf cent dix-huit (3.898.918) actions de un euro (1.- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, aux choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années. Ils sont rééligibles. Le conseil élit en son sein un président et le cas échéant un vice-président.

Si par suite de démission, décès, ou toute autre cause, un poste d'administrateur nommé par l'assemblée générale devient vacant, les administrateurs restants peuvent provisoirement pourvoir à son remplacement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion, procède à l'élection définitive.

Dans les cas où la Société n'a qu'un seul actionnaire et que cette circonstance a été dûment constatée, les fonctions du conseil d'administration peuvent être confiées à une seule personne, qui n'a pas besoin d'être l'actionnaire unique lui-même.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour compte de la personne morale.

Ce représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Celle-ci ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

La désignation et la cessation des fonctions du représentant permanent sont soumises aux mêmes règles de publicité que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre.

Les administrateurs, membres de cet organe, ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions de ces organes, sont tenus de ne pas divulguer, même après la cessation de leurs fonctions, les informations dont ils disposent sur la société anonyme et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la société, à l'exclusion des cas dans lesquels une telle divulgation est exigée ou admise par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou dans l'intérêt public.

La Société sera engagée par la signature collective de deux administrateurs ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration. Si, en application et conformément à l'article 51 de la Loi, la composition du conseil d'administration a été limitée à un membre, la Société se trouve engagée par la signature de son administrateur unique. Au cas où les administrateurs signent un document au nom de la Société, leur signature sera suivie d'une mention précisant qu'ils signent au nom de la Société.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Dans ce cadre, le Conseil d'Administration n'est pas autorisé à disposer et/ou à affecter en garantie sous quelque forme que ce soit les immeubles et les

participations détenus par la société, en tout ou partie. En conséquence de quoi, la disposition et l'affectation en garantie de tout ou partie des immeubles et participations de la société seront de la compétence exclusive de l'Assemblée Générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications de statuts.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou toutes voies électroniques étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopie ou toutes voies électroniques. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier vendredi du mois de mai à 16.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2009.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire se tiendra en 2010.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparantes pré-qualifiées déclarent souscrire les actions comme suit:

Monsieur Giovanni GAMBINI	3.898.918
Total: trois millions huit cent quatre-vingt-dix-huit mille neuf cent dix-huit actions	<u>3.898.918</u>

Les actions ont été entièrement libérées par un apport en nature, de sorte que la somme de trois millions huit cent quatre-vingt-dix-huit mille neuf cent dix-huit euros (3.898.918.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Cet apport en nature d'un montant de trois millions huit cent quatre-vingt-dix-huit mille neuf cent dix-huit euros (3.898.918.- EUR) correspond à la valeur patrimoniale représentée par la société de droit italien "Giugia S.R.L" (mentionnée au point A), par la valeur estimée de la nue-propiété exercée par Monsieur Giovanni GAMBINI sur les biens immeubles (mentionnés au point B ci-après) ainsi que par la société de droit italien "GIGA Srl" (mentionnée ai point C).

A. La société Giugia S.R.L:

Dont les 99,90% du capital apportés par Monsieur Gambini représentent une valeur patrimoniale de quatre-vingt-un mille neuf cent dix-huit euros (81.918,00 EUR).

B. Les biens immeubles:

1. Commune de Montecarlo - hameau Turchetto:

1.1 n. 7 appartements "Tazzera"

1.2 n. 3 appartements dans le bâtiment "sede Agenzia MPS"

1.3 bâtiment pour habitation et bureau

- 1.4 bâtiment pour habitation
- 1.5 bâtiment pour habitation
2. Commune de Lucca (Italie) - Vieille Ville
n. 2 appartements dans la "Corte del Pesce"
3. Commune de Pisa (Italie)

appartement en rue A. Omodeo

4. Commune de Montecarlo - hameau Turchetto
terrain destiné au parc de stationnement.

C. La société Giga Srl:

Dont les 93,33% du capital apportés par Monsieur Gambini représentent une valeur patrimoniale de deux millions cinq cent mille euros (2.500.000 EUR).

Cet apport en nature d'un montant total de trois millions huit cent quatre-vingt-dix-huit mille neuf cent dix-huit euros (3.898.918.- EUR) a fait l'objet d'un rapport descriptif établi en date du 19 février 2009 par le réviseur d'entreprises AUTONOME DE REVISION S.C., avec siège social à L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl, conformément aux stipulations de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

"Conclusion

Sur base des vérifications effectués telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie, soit EUR 3.989.918."

Ledit rapport, signé "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de trois mille cent euros (3.100 EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Riccardo MORALDI, expert comptable, né le 13 mai 1966 à Milan (Italie), demeurant professionnellement à L-1510 Luxembourg, 40, avenue de la Faïencerie;

Monsieur Riccardo MORALDI est nommé Président du Conseil d'administration de la société;

- Monsieur Andrea DE MARIA, employé privé, né le 1^{er} août 1975 à Tricase (Italie), demeurant professionnellement à L-1510 Luxembourg, 40, avenue de la Faïencerie;

- Mademoiselle Annalisa CIAMPOLI, employée privée, né le 1^{er} juillet 1974 à Ortona (Italie), demeurant professionnellement à L-1510 Luxembourg, 40, avenue de la Faïencerie.

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société SER.COM Sàrl, ayant son siège social au 3, rue Belle-Vue, L-1227 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.942.

4.- Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014.

5.- Le siège social est fixé à L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

6.- Le conseil est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur délégué.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Ciampoli et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 2 mars 2009. Relation: LAC/2009/7854. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009034646/5770/179.

(090038914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2009.

Kiss International SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 53.167.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 mars 2009.

Pour: KISS INTERNATIONAL S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Liette HECK / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009033650/1017/17.

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2009, réf. LSO-DB07533. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090037452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2009.

Property Trust Luxembourg 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 109.812.

Les comptes annuels au 30 juin 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009033661/267/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2009, réf. LSO-DA07954. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090037523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2009.

**Eusid Holding S.A., Société Anonyme,
(anc. Eusid S.A.).**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 50.994.

Le bilan au 31 décembre 1999 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09/03/09.

Signature.

Référence de publication: 2009033660/768/13.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2009, réf. LSO-DC01685. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090037430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2009.

Ellis Investment S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 32.000,00.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 145.056.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le trois mars.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

La société MEDITHARE S.A., ayant son siège social à Samuel Lewis and 56 St, Tila Building, Office 3, Panama, République de Panama,

ici représentée par Monsieur Michaël ZIANVENI, juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Panama, le 27 février 2009.

Ladite procuration paraphée "ne varietur" par le comparant et par le notaire soussigné sera annexée au présent acte pour être déposée auprès des autorités d'enregistrement.

Lequel comparant, par son mandataire, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il va constituer comme actionnaire unique:"

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "ELLIS INVESTMENT S.A."

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme "Société de Participations Financières".

La société peut également s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter, ainsi que procéder à l'acquisition, la détention, l'exploitation, le développement et la mise en valeur de tous biens immobiliers, terrains à bâtir y compris.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) divisé en trois cent vingt (320) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social à cinq millions d'euros (EUR 5.000.000,-).

En conséquence, il est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital, et spécialement:

- d'émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une assemblée générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 3 mars 2009 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite et pour laquelle il n'existerait pas, à cette date, d'engagement de la part du conseil d'administration en vue de la souscription;

- à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles;

- de déterminer les conditions de souscription et de libération;

- de faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires;

- d'arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution;

- de faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin;

- de mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres. Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration élit en son sein son président.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix, la voix du président étant prépondérante en cas de partage des voix.

La société se trouve engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 12 mai à 10.00 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2009.

2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2010.

Souscription et libération

Toutes les actions ont été entièrement souscrites par le comparant et libérées en espèces de sorte que le montant de trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) est à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des commissaires à un (1).

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Marc KOEUNE, économiste, né le 4 octobre 1969 à Luxembourg - Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

b) Monsieur Michaël ZIANVENI, juriste, né le 4 mars 1974 à Villepinte - France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

c) Monsieur Sébastien GRAVIERE, juriste, né le 9 avril 1973 à Nancy - France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

d) Monsieur Jean-Yves NICOLAS, employé privé, né le 16 janvier 1975 à Vielsalm - Belgique et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société CeDerLux-Services S.à.r.l., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous n° B 79327.

4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2014.

5) Le siège de la société est fixé au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci, par leur mandataire, ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Zianveni et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 5 mars 2009. Relation: LAC/2009/8471. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009034624/5770/153.

(090038935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2009.

LogAxes Investment Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 126.265.

In the year two thousand and nine, on the sixteenth day of January.

Before us Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg,

There appeared:

Aviva Investors Properties Europe S.A., a "société anonyme", having its registered office at 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, and being registered with the Luxembourg Companies' Register under number B-140.875 (the "Sole Shareholder") acting in its capacity as management company of LogAxes Fund, a Luxembourg "fond commun de placement - fonds d'investissement spécialisé";

hereby represented by Miss Nicoletta Anderson-Wright, Company Secretary, with professional address at 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg,

by virtue of a power of attorney given in Luxembourg on 15th January 2009.

The above-mentioned power of attorney signed by the appearing person and the undersigned notary and initialled "ne varietur", will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The above named party, represented as mentioned above, has requested the undersigned notary to state that:

- The appearing party is the sole shareholder of the société à responsabilité limitée LogAxes Investment Properties, S.à r.l., established in Luxembourg, with registered office at 34, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, Section B, under number 126.265, incorporated by a notarial deed on 27 March 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°1102 of 8 June 2007 (the "Company"). The Articles of Association have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary deed on 20 May 2008 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°1578 of 26 June 2008.

- That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to increase the Company's subscribed capital by an amount of one hundred seventy seven thousand five hundred euro (EUR 177,500.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) divided into one hundred twenty five (125) units, each share with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) up to one hundred ninety thousand euros (EUR 190,000) divided into one thousand nine hundred (1,900) units, each share with a nominal value of one hundred euros (EUR 100.-).

Second resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to issue one thousand seven hundred seventy five (1,775) new units so as to raise the number of units from one hundred twenty five (125) units to one thousand nine hundred (1,900) units, each share with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-), having the same rights and privileges as those attached to the existing units and entitlement to dividends as from the day of the decision of the Sole Shareholder resolving on the proposed capital increase.

Subscription and Payment

Thereupon appeared:

Miss Nicoletta Anderson-Wright, aforementioned, acting in her capacity as duly authorized attorney in fact of the Sole Shareholder, by virtue of the power of attorney referred to hereinabove.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of the Sole Shareholder, to all one thousand seven hundred seventy five (1,775) newly issued units with a nominal value of one hundred euros (EUR 100.-) each of the Company, and to make payment in full for each of such new units including a share premium in an aggregate amount of two euro and thirty cents (EUR 2.30), by a contribution in cash.

The total amount of one hundred seventy seven thousand five hundred two euro and thirty cents (EUR 177,502.30), is thus as from now at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Third resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to amend the article 5 of the articles of incorporation of the Company to read as follows:

" **Art. 5.** The corporate capital is set at one hundred ninety thousand euros (EUR 190,000) divided into one thousand nine hundred (1,900) units, each share with a nominal value of one hundred euros (EUR 100.-) each, all of which are fully paid up."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le seize janvier,

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

AVIVA Investors Properties Europe S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 34, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), étant inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés ("RCS") sous le numéro B-140.875 ("l'Associé Unique"), agissant en sa capacité de société de gestion de, LogAxes Fund, un "fond commun de placement - fond d'investissement spécialisé"

Ici représentée par Mademoiselle Nicoletta Anderson-Wright, Company Secretary, résidant professionnellement au 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg

en vertu d'une procuration signée le 15 janvier 2009.

Ladite procuration, signée par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant et paraphée "ne varietur", restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

La comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- La comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée LogAxes Investment Properties, S.à r.l., une société établie à Luxembourg, ayant son siège social au 34, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 126.625, constituée par acte notarié en date du 27 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°1102 du 8 juin 2007 (la "Société"). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant en date du 20 mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°1578 du 26 juin 2008;

- que l'Associée Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associée Unique DÉCIDE d'augmenter le capital souscrit de la Société d'un montant de cent soixante dix-sept mille cinq cents euros (177.500 EUR) de manière à porter le capital de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12,500 EUR) divisé en cent vingt cinq (125) parts sociales, ayant une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune, à cent quatre vingt dix mille euros (190.000.- EUR) divisé en mille neuf cents (1.900) parts sociales, chacune avec une valeur nominale de cent euros (100.- EUR).

Deuxième résolution

L'Associée Unique DÉCIDE d'émettre mille sept cent soixante quinze (1.775) nouvelles parts sociales de manière à porter le nombre de parts sociales de cent vingt cinq (125) parts sociales à mille neuf cents (1.900) parts sociales, chaque part sociale ayant une valeur nominale de cent euros (100.- EUR), ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes et ayant droit aux dividendes à partir du jour de la décision de l'Associée Unique de procéder à l'augmentation de capital proposée.

Souscription et Libération

Ensuite est intervenu:

Mlle Nicoletta Anderson-Wright, prénommée, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de l'Associée Unique, en vertu de la procuration susvisée.

La comparante a déclaré souscrire au nom et pour le compte de l'Associée Unique, les mille sept cent soixante quinze (1.775) nouvelles parts sociales de la Société, chaque part sociale ayant une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) et libérer intégralement la totalité de ces nouvelles parts sociales incluant une prime d'émission d'un montant de deux euros et trente cents (2,30 EUR) par un apport en numéraire.

Le montant de cent soixante dix-sept mille cinq cent deux euros et trente cents (177.502,30 EUR) est à partir de maintenant à la disposition de la Société, la preuve ayant été apportée au notaire instrumentant.

Troisième résolution

L'Associée Unique DÉCIDE de modifier l'article 5 des statuts de la Société, qui sera dorénavant rédigé comme suit:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à cent quatre vingt dix mille euros (190.000.- EUR) divisé en mille neuf cents (1.900) parts sociales, chacune avec une valeur nominale de cent euros (100.- EUR)."

Évaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature que ce soit, payables par la Société en raison du présent acte sont évalués à approximativement mille cinq cents euros (EUR 1.500.-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant précité, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande du même comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état civil et domicile, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: N.Anderson-Wright, G.LECUIIT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 janvier 2009. LAC/2009/1871. Reçu: soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F.SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009034696/220/125.

(090039399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2009.

Hein Déchets S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5405 Bech-Kleinmacher, 1, Quai de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 35.321.

Constituée pardevant Me Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 16 novembre 1990, acte publié au Mémorial C no 151 du 27 mars 1991, modifiée pardevant le même notaire en date du 26 mars 1993, acte publié au Mémorial C no 286 du 14 juin 1993, modifiée pardevant Me Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 14 septembre 1999, acte publié au Mémorial C no 882 du 23 novembre 1999, capital converti en EURO suivant avis publié au Mémorial C no 767 du 21 mai 2002, modifiée pardevant Me Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 06 novembre 2008, acte publié au Mémorial C no 3.035 du 30 décembre 2008.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26/02/09.

Pour HEIN DECHETS S.à r.l.

Interfiduciaire S.A.

Signature

Référence de publication: 2009033623/1261/21.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2009, réf. LSO-DC00620. - Reçu 40,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090037264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2009.

**Eusid Holding S.A., Société Anonyme,
(anc. Eusid S.A.).**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 50.994.

Le bilan au 31 décembre 1998 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09/03/09.

Signature.

Référence de publication: 2009033624/768/13.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2009, réf. LSO-DC01683. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090037428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2009.

Schönbrunn S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 115.772.

In the year two thousand and nine, on the thirteenth of January.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem (Luxembourg).

THERE APPEARED

"CLS Luxembourg S.à r.l.", a company organized and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 65 avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg,

here represented by Ms. Sandra CALVARUSO, employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Paris on December 24, 2008.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "Schönbrunn S.à r.l." (hereinafter the "Company") a société à responsabilité limitée having its registered office at 65, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 115.772, incorporated pursuant to a notarial deed on April 13, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1251 dated June 28, 2006.

The appearing party representing the whole corporate capital require the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the Company's share capital by an amount of two million seven hundred thousand euro (EUR 2,700,000.-), so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) up to two million seven hundred twelve thousand five hundred euro (EUR 2,712,500.-) by the issue of one hundred and eight thousand (108,000) shares having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

The new shares have been subscribed by "CLS Luxembourg S.à r.l.", prenamed, to be paid up by a contribution in cash.

The total contribution of two million seven hundred thousand euro (EUR 2,700,000.-) will be allocated to the share capital.

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of such increase of capital, article 6 paragraph 1 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

Art. 6. (paragraph 1). "The Company's share capital is set at two million seven hundred twelve thousand five hundred euro (EUR 2,712,500.-) represented by one hundred and eight thousand five hundred (108,500) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to four thousand euro.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by her name, first name, civil status and residence, this proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le treize janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU

"CLS Luxembourg S.à r.l.", une société constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 65 avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg,

ici représentée par Madame Sandra CALVARUSO, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Paris, le 24 décembre 2008.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de "Schönbrunn S.à r.l." (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 65 avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.772, constituée selon acte notarié en date du 13 avril 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1251 du 28 juin 2006.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de deux millions sept cent mille euros (EUR 2.700.000.-), afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) jusqu'à deux millions sept cent douze mille cinq cents euros (EUR 2.712.500.-) par l'émission de cent huit mille (108.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune.

Les parts sociales nouvelles sont souscrites par "CLS Luxembourg S.à r.l.", prénommée, payées par un apport en numéraire.

La souscription totale de deux millions sept cent mille euros (EUR 2.700.000,-) sera allouée au capital social.

Les documents justificatifs de la souscription et du montant de l'apport ont été présentés au notaire soussigné.

Deuxième résolution

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, le premier alinéa de l'article 6 des statuts de la Société est modifié et sera désormais rédigé comme suit:

Art. 6. (1^{er} alinéa). "Le capital social de la Société est fixé à la somme de deux millions sept cent douze mille cinq cents euros (EUR 2.712.500,-) représenté par cent huit mille cinq cents (108.500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune."

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à quatre mille euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S.CALVARUSO, JJ.WAGNER.

Enregistré à Esch/Alzette A.C. le 14 janvier 2009. Relation: EAC/ 2009/463. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 09 mars 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009034742/239/95.

(090039220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2009.

Aqua Pool Service s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8832 Rombach (Rambrouch), 23, rue des Tilleuls.

R.C.S. Luxembourg B 114.774.

L'an deux mille neuf, le dix février.

Par devant Maître Léonie GRETHEN de résidence à Rambrouch.

A comparu:

1.- La société anonyme DELISALADES Luxembourg S.A. avec siège social à L-1112 Luxembourg, rue de l'Acierie, 80 - bte 2

ici représentée Monsieur Patrick GILLET, qualifié ci-après, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 9 janvier 2009 par deux administrateurs de la société à savoir:

- Monsieur Jean-Pascal DURRE, commerçant, demeurant à B-6688 Bertogne, Champs 783 B,
- Monsieur Hervé COLIN, comptable, demeurant à B-6980 Laroche-en-Ardenne, Vecmont 19 et

2.- Monsieur Patrick GILLET, indépendant, demeurant à B-1490 Court-Saint-Etienne, rue de la Limite 149

3. - Monsieur Michel PICARD, commerçant, demeurant à B-6688 Longchamps, Mandé-Saint-Etienne 897/G,

ici représentée Monsieur Patrick GILLET, qualifié ci-avant, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 9 janvier 2009,

qui sont les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée "AQUA POOL SERVICE s.à r.l." avec siège social à L-9515 Wiltz, 4, rue Grand-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 114.774,

constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 24 février 2006, acte publié au Mémorial C numéro 1233 du 27 juin 2006.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter les constatations et résolutions prises à l'unanimité en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent comme dûment convoqués.

31274

1^{ère} résolution

Les associés décident de transférer le siège de la société à l'adresse suivante: L-8832 Rombach, 23, rue des Tilleuls - Commune de Rambrouch.

2^{ème} résolution

Suite à cette résolution, les associés ont décidé d'adapter les statuts de la société et de modifier l'article 2.- pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2.** Le siège social est fixé dans la Commune de Rambrouch.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés."

Les frais et honoraires en relation avec le présent acte sont tous à charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Rambrouch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signée le présent acte avec le notaire.

Signé: Gillet, GRETHEN

Enregistré à Redange, le 13 février 2009. Relation: RED/2009/167. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 9 mars 2009.

Léonie GRETHEN.

Référence de publication: 2009033870/240/44.

(090038547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2009.

HHH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 86.250.

L'an deux mille neuf, le quatre mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand- Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "HHH S.A.", ayant son siège social au 22, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), constituée suivant acte notarié en date du 1^{er} février 2002, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 858 du 6 juin 2002, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 86 250 (la "Société").

Les statuts de la Société (les "Statuts") n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Maître Philippe MORALES, avocat, demeurant à Luxembourg,

Le président désigne comme secrétaire Maître Cécile HESTIN, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Anna VENEZIANI, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Les actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée par le mandataire des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Il ressort de la liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont représentées et que dès lors il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires représentés se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

III. Que la présente assemblée générale extraordinaire a l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social souscrit de la Société d'un montant d'un million d'euros (1.000.000.- EUR) pour le porter de son montant actuel de deux cent cinquante mille euros (250.000.- EUR) à un million deux cent cinquante mille euros (1.250.000.- EUR) par la création et l'émission de mille (1.000) nouvelles actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000.- EUR) par action, jouissant des mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2. Souscription et libération de l'intégralité des nouvelles actions par les actionnaires existant.

3. Décision d'instaurer un capital autorisé d'un montant de cinq millions d'euros (5.000.000.- EUR) représenté par cinq mille (5.000) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000.-EUR) et pour une période de cinq ans afin d'autoriser le conseil d'administration d'augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit de la Société dans les limites du capital autorisé, en une ou plusieurs émissions, avec ou sans prime d'émission.

4. Modification subséquente de l'article 3 des Statuts afin de refléter les décisions prises.

5. Divers.

Après délibération, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social souscrit de la Société à concurrence d'un montant d'un million d'euros (1.000.000.-EUR) pour le porter de son montant actuel de deux cent cinquante mille euros (250.000.- EUR) à un million deux cent cinquante mille euros (1.250.000.- EUR) par la création et l'émission de mille (1.000) nouvelles actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000.- EUR) par action, les nouvelles actions jouissant des mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Deuxième résolution

L'assemblée admet les actionnaires existants à la souscription des actions nouvelles de la Société au prorata de leur participation actuelle dans le capital social de la Société.

Les nouvelles actions ainsi souscrites sont entièrement libérées en numéraire, de sorte que la somme d'un million d'euros (1.000.000.- EUR) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Le document justificatif des paiements en numéraire a été présenté au notaire soussigné.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'instaurer un capital autorisé d'un montant de cinq millions d'euros (5.000.000.- EUR), représenté par cinq mille (5.000) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000.- EUR) et pour une période de cinq ans afin d'autoriser le conseil d'administration à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit de la Société dans les limites du capital autorisé, en une ou plusieurs émissions, avec ou sans prime d'émission.

Quatrième résolution

En conséquence de cette augmentation de capital, l'article 3 des Statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 3.** Le capital social de la société est fixé à un million deux cent cinquante mille euros (1.250.000.- EUR), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000.-EUR) chacune, entièrement libérées.

Le capital autorisé est fixé à cinq millions d'euros (5.000.000.- EUR), représenté par cinq mille (5.000) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000.- EUR) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts, ainsi qu'il est précisé à l'article 6 ci-après.

En outre le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de la publication du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 4 mars 2009, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé même par des apports autres qu'en numéraire. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et émises avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration en temps qu'il appartiendra.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation."

Cinquième résolution

L'assemblée décide de mettre à jour les statuts de la société afin de les mettre en conformité avec les dispositions de la loi du 25 août 2006.

En conséquence, le premier alinéa de l'article 7, la première phrase de l'article 8, l'article 9 et l'article 10 des statuts sont modifiés comme suit:

Art. 7. (1^{er} alinéa). "La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique,

la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire."

Art. 8. (1^{ère} phrase). "Le conseil d'administration choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président."

Art. 9. "Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé. "

Art. 10. "La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration n'est composé que d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature."

Les dispositions relatives aux dispositions transitoires pour la clôture du premier exercice social sont à supprimer dans les articles 6 et 12 des statuts.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. MORALES, C. HESTIN, A. VENEZIANI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 5 mars 2009. Relation: EAC/2009/2500. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 09 MARS 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009034719/239/112.

(090039358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2009.

**International Trading Investment Managers, S. à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Eco-Advisers United, S.à.r.l.).**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 143.195.

L'an deux mille neuf, le douze février.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Carlos Alberto MORALES LOPEZ, directeur de société, né à Barcelone (Espagne), le 12 mars 1979, demeurant à L-5837 Fentange, 10, Op den Aessen, détenteur de cinq (5) parts sociales.

2.- Monsieur Carlos MORALES MARTINOL, administrateur de sociétés, né à Montevideo (Uruguay), le 30 novembre 1948, demeurant à L-5837 Fentange, 10, Op den Aessen, détenteur de quatre-vingt-quinze (95) parts sociales.

Tous deux ici représentés aux fins des présentes par Monsieur Jean-Yves STASSER, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-4963 Clemency, 8, rue Haute, en vertu de deux procurations sous seing privé données le 4 février 2009.

Les prédites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, demeureront annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-dessus, agissant en leur qualité de seuls associés de la société à responsabilité limitée "Eco-Advisers United, S.à r.l." (numéro d'identité 2008 24 47 548), avec siège social à L-4963 Clemency, 8, rue Haute, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 143.195, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 14 novembre 2008, publié au Mémorial C, numéro 2948 du 11 décembre 2008,

requièrent le notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de changer la dénomination de la société de "Eco-Advisers United, S.à r.l." en "INTERNATIONAL TRADING INVESTMENT MANAGERS, S. à r.l." et en conséquence de modifier l'article 3 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 3.** La société prend la dénomination de "INTERNATIONAL TRADING INVESTMENT MANAGERS, S. à r.l."

Deuxième résolution

Les associés décident de modifier l'article 2 des statuts de la société, relatif à l'objet social, pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2.** La société a pour objet l'activité de gestionnaire en investissement au bénéfice exclusif d'A4FUNDS SIF, Fonds d'Investissement luxembourgeois soumis aux dispositions de la Loi du 13 Février 2007 relative aux Fonds d'Investissement Spécialisés; et ce conformément avec l'article 72.2.j de la Loi luxembourgeoise du 13 Juillet 2007 relative aux marchés d'instruments financiers.

A ce titre, la société n'exercera en aucune manière une activité de professionnel du Secteur Financier, de conseiller en investissement ou de distributeur de parts d'organismes de placement collectif qui relèverait de la surveillance de la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF).

La société pourra fournir ses services au Luxembourg et à l'étranger, ayant la possibilité d'établir des succursales."

Troisième résolution

Les associés décident de transférer le siège social de L-4963 Clemency, 8, rue Haute à L-5365 Munsbach, 6, Parc d'Activité Syrdall.

Suite à ce transfert de siège social, le premier alinéa de l'article 4 des statuts de la société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

"Le siège social est établi à Munsbach".

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à huit cent cinquante euros (€ 850.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des comparants, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: STASSER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 18 février 2009. Relation: CAP/2009/555. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 5 mars 2009.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2009033872/236/60.

(090038425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2009.

Fondation Feltz-Klensch.

Siège social: L-6170 Godbrange, 4, rue de Heffingen.

R.C.S. Luxembourg G 79.

—
BILAN au 31.12.2007 (en euros)

ACTIF		PASSIF	
Immeuble	161.370,79	Capital	161.370,79
			<u>161.370,79</u>
Banque	33.238,54		
		P. et Pr.	33.238,54
Total	<u>194.609,33</u>	Total	<u>194.609,33</u>

Bilan certifié exact et sincère

Signature

Présidente

Référence de publication: 2009029750/3264/19.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2009, réf. LSO-DB08744. - Reçu 87,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090032479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2009.

BUO Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 29.846.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009032255/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2009, réf. LSO-DB08643. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.

Bluelux S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 143.342.

EXTRAIT

L'Assemblée générale du 2 mars 2009 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Monsieur Laurent HEILIGER, Administrateur, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur, employée privée, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Madame Michelle DELFOSSE, Administrateur-Président, ingénieur civil, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

L'assemblée générale du 2 mars 2009 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

Luxembourg, le 2 mars 2009.

Pour BLUELUX S.A.- SPF, Société de Gestion de Patrimoine Familial

Signature

Référence de publication: 2009032568/833/23.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2009, réf. LSO-DC01391. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090036493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

Selgest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 116.335.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société SELGEST S.A.

Signature

Référence de publication: 2009032256/1494/13.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2009, réf. LSO-DC00619. - Reçu 38,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.

GMT (Media Mail) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 96.371.

—
Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bart Zech / Roeland P. Pels.

Référence de publication: 2009032257/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2009, réf. LSO-DC00611. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.

Queensberry S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 67.420.

—
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02/03/09.

Signature.

Référence de publication: 2009032259/5878/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2009, réf. LSO-DB07081. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.

Bielefeld Germany, Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 123.953.

—
Extrait rectificatif

Contrairement à ce qui a été publié en date du 7 Juillet 2008 au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la référence L080097673.05, il y a lieu de noter qu'il s'agit de "l'extrait des Résolutions des Associés" et non de "l'extrait des résolutions de l'Associé unique".

Luxembourg, le 27 Février 2009.

Laetitia Ambrosi

Mandataire

Référence de publication: 2009032385/9168/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2009, réf. LSO-DC00494. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.

Schroder Property Investment Management (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue de Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 102.436.

—
Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

À Luxembourg, le 25 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009032260/801/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2009, réf. LSO-DC00747. - Reçu 38,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.

Rodenbourg Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 93.943.

Les comptes annuels consolidés révisés au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2/03/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009032261/1026/13.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2008, réf. LSO-CW06977. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.

Babet S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 115.566.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009032262/1026/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2009, réf. LSO-DC00541. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.

Heidenkampsweg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.563.900,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 119.043.

Extrait rectificatif

Contrairement à ce qui a été publié en date du 7 Juin 2008 au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la référence L080079809.05, il y a lieu de noter qu'il s'agit de "l'extrait des Résolutions des Associés" et non de "l'extrait des résolutions de l'Associé unique".

Luxembourg, le 27 Février 2009.

Laetitia Ambrosi

Mandataire

Référence de publication: 2009032393/9168/17.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2009, réf. LSO-DC00493. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.

Frank Elstner Productions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6240 Graulinger, 9, Um Groeknapp.

R.C.S. Luxembourg B 20.339.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009032263/1026/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2009, réf. LSO-DC00538. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.

Cera-Net S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 44, Esplanade de la Moselle.
R.C.S. Luxembourg B 57.578.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009032264/1026/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2009, réf. LSO-DC00534. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.

H2O Floation Center S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1321 Luxembourg, 29C, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 106.780.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009032265/1026/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2009, réf. LSO-DC00531. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.

Red Nova S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 103.387.

Le Conseil d'Administration tenu en date du 24 février 2009 décide de nommer avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, Madame Xenia Kotoula, née le 30 novembre 1973 à Athènes (Grèce) et demeurant professionnellement 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en tant que Président du Conseil d'Administration de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2009.

Pour avis conforme

TMF Management Luxembourg S.A.

Signature

Domiciliataire

Référence de publication: 2009032560/805/18.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2009, réf. LSO-DC01207. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090036999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

SOF Asian Hotel Co-Invest Holdings, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 108.770.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009032266/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2009, réf. LSO-DB08888. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.

Avandale Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 69.676.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 février 2009. Signature.

Référence de publication: 2009032267/581/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2009, réf. LSO-DB08886. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.

F.E.T. S.A., Finances Europe Tourisme S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 112.096.

Le Bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 février 2009. Signature.

Référence de publication: 2009032271/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2009, réf. LSO-DB07898. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.

Quantica Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 122.890.

EXTRAIT

Il résulte de plusieurs lettres datées du 26.2.2009 adressées à la société que les administrateurs, Madame Gabriele Schneider et Monsieur Jean Pirrotte et Pierre Schmit ainsi que le commissaire aux comptes, Monsieur Lou Huby, ont démissionné avec effet immédiat.

Luxembourg, le 26 février 2009.

Pour extrait conforme

Pour le conseil d'administration

Signature

Référence de publication: 2009032400/535/17.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2009, réf. LSO-DC00183. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090036065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.

Thunderbird Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 136.596.

Il résulte des résolutions de l'Associé en date du 24 février 2009 de la société Thunderbird Holdings S.à r.l. que l'actionnaire a pris les décisions suivantes:

1. Nous acceptons la démission de Jacob Mudde, née le 14 octobre 1969 à Rotterdam, de nationalité néerlandaise, avec adresse professionnelle 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Gérant de la société, à compter du 24 février 2009.

2. Robert van 't Hoeft, né le 13 janvier 1958 à Schiedam, de nationalité néerlandaise, avec adresse professionnelle 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, est nommé Gérant de la société pour une durée indéterminée à compter du 24 février 2009.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Thunderbird Holdings S.à r.l.
Robert van 't Hoef
Gérant

Référence de publication: 2009032378/683/22.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2009, réf. LSO-DC01142. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.

Matrix German Portfolio No 1 Celle S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 112.075.

—
Extrait des résolutions des Associés prises en date du 26 janvier 2009

Les Associés de la Société ont décidé comme suit:

- d'accepter les démissions de:

* Madame Elena MORRISOVA de sa fonction de Gérant et ce avec effet immédiat;

* Monsieur Jacques DE PATOUL de sa fonction de «Geschäftsführer» et ce avec effet immédiat;

- de nommer:

* Monsieur Jan Willem Overheul, né le 4 janvier 1982 à Neerijnen, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg en qualité de «Geschäftsführer» de la Société et ce avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

* Monsieur Paul Lefering, né le 20 octobre 1972 à Rotterdam, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg en qualité de «Geschäftsführer» de la Société et ce avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 23 février 2009.

Pour extrait analytique conforme

Hille-Paul Schut

Gérant

Référence de publication: 2009032380/9168/25.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2009, réf. LSO-DC00160. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.

Matrix German Portfolio No 1 Dusseldorf S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 112.076.

—
Extrait des résolutions des Associés prises en date du 26 janvier 2009

Les Associés de la Société ont décidé comme suit:

- d'accepter les démissions de:

* Madame Elena MORRISOVA de sa fonction de Gérant et ce avec effet immédiat;

* Monsieur Jacques DE PATOUL de sa fonction de «Geschäftsführer» et ce avec effet immédiat;

- de nommer:

* Monsieur Jan Willem Overheul, né le 4 janvier 1982 à Neerijnen, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg en qualité de «Geschäftsführer» de la Société et ce avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

* Monsieur Paul Lefering, né le 20 octobre 1972 à Rotterdam, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg en qualité de «Geschäftsführer» de la Société et ce avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 23 février 2009.
Pour extrait analytique conforme
Hille-Paul Schut
Gérant

Référence de publication: 2009032381/9168/25.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2009, réf. LSO-DC00157. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.

Matrix German Portfolio No. 1 Frankfurt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 117.358.

—
Extrait des résolutions des Associés prises en date du 26 janvier 2009

Les Associés de la Société ont décidé comme suit:

- d'accepter les démissions de:

* Madame Elena MORRISOVA de sa fonction de Gérant et ce avec effet immédiat;

* Monsieur Jacques DE PATOUL de sa fonction de «Geschäftsführer» et ce avec effet immédiat;

- de nommer:

* Monsieur Jan Willem Overheul, né le 4 janvier 1982 à Neerijnen, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg en qualité de «Geschäftsführer» de la Société et ce avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

* Monsieur Paul Lefering, né le 20 octobre 1972 à Rotterdam, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg en qualité de «Geschäftsführer» de la Société et ce avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 23 février 2009.
Pour extrait analytique conforme
Hille-Paul Schut
Geschäftsführer

Référence de publication: 2009032382/9168/25.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2009, réf. LSO-DC00158. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.

Faracha Equities, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 120.536.

—
Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER
Notaire

Référence de publication: 2009032953/236/11.

(090036972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

Matrix German Portfolio One Kaiserslautern S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 112.078.

—
Extrait des résolutions des Associés prises en date du 26 janvier 2009

Les Associés de la Société ont décidé comme suit:

- d'accepter les démissions de:

* Madame Elena MORRISOVA de sa fonction de Gérant et ce avec effet immédiat;

* Monsieur Jacques DE PATOUL de sa fonction de «Geschäftsführer» et ce avec effet immédiat;

- de nommer:

* Monsieur Jan Willem Overheul, né le 4 janvier 1982 à Neerijnen, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg en qualité de «Geschäftsführer» de la Société et ce avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

* Monsieur Paul Lefering, né le 20 octobre 1972 à Rotterdam, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg en qualité de «Geschäftsführer» de la Société et ce avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 23 février 2009.

Pour extrait analytique conforme

Hille-Paul Schut

Gérant

Référence de publication: 2009032383/9168/25.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2009, réf. LSO-DC00154. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.

Frankfurt BICC, Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 127.692.

—
Extrait rectificatif

Contrairement à ce qui a été publié en date du 12 Juin 2008 au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la référence L080083973.05, il y a lieu de noter qu'il s'agit de "l'extrait des Résolutions des Associés" et non de "l'extrait des résolutions de l'Associé unique".

Luxembourg, le 27 Février 2009.

Laetitia Ambrosi

Mandataire

Référence de publication: 2009032386/9168/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2009, réf. LSO-DC00492. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.

Metals Finance Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 42.533.

—
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009032861/506/13.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2009, réf. LSO-DC00051. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090036628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

Matrix German Portfolio No 1 Munster S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 112.077.

—
Extrait des résolutions des Associés prises en date du 26 janvier 2009

Les Associés de la Société ont décidé comme suit:

- d'accepter les démissions de:

* Madame Elena MORRISOVA de sa fonction de Gérant et ce avec effet immédiat;

* Monsieur Jacques DE PATOUL de sa fonction de «Geschäftsführer» et ce avec effet immédiat;

- de nommer:

* Monsieur Jan Willem Overheul, né le 4 janvier 1982 à Neerijnen, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg en qualité de «Geschäftsführer» de la Société et ce avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

* Monsieur Paul Lefering, né le 20 octobre 1972 à Rotterdam, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg en qualité de «Geschäftsführer» de la Société et ce avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 23 février 2009.

Pour extrait analytique conforme

Hille-Paul Schut

Gérant

Référence de publication: 2009032384/9168/25.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2009, réf. LSO-DC00152. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.

Eschborn I Hotel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 114.686.

—
Extrait des résolutions des associés en date du 27 janvier 2009

En date du 27 janvier 2009, les associés ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission de:

* Monsieur Jacques de Patoul de sa fonction de Gérant de classe B et ce avec effet immédiat;

- d'accepter la nomination de:

* Monsieur Jan Willem Overheul, né le 4 janvier 1982 à Neerijnen, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité de Gérant de classe B de la Société et ce avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 27 janvier 2009.

Pour extrait analytique conforme.

Hille-Paul Schut

Gérant

Référence de publication: 2009032387/9168/21.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2009, réf. LSO-DB05974. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.

Limra N°2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 123.825.

In the year two thousand eight on the eleventh of January.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "LIMRA N°2 S. à r.l.", a "société à responsabilité limitée", having its registered office at Munsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall, incorporated by deed enacted on December 22nd 2006, inscribed at trade register Luxembourg section B number 123825 published in the Memorial C number 482 of the 29th March 2007.

The meeting is composed by the sole member, "OGARU LIMITED", a corporation existing under Irish law having its registered seat at 151 Thomas Treet Dublin 8, Ireland, here represented by Fabrice Rota, with professional address in Luxembourg by virtue of a proxy under private seal.

Which proxy, after signature ne varietur by the proxyholder and the notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The sole member exercises the powers devolved to the meeting of members by the dispositions of section XII of the law of August 10th, 1915 on "sociétés à responsabilité limitée".

Sole resolution

The sole member decides to modify the financial year and to amend subsequently the article 19 of the articles of incorporation to henceforth be read as follows:

" **Art. 19. Financial year.** The Company's accounting year starts on August 1st and ends on July 31st of each year."

As a consequence of the foregoing resolution the financial year started on January 1st 2008 will end on July 31st 2008. There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the appearing person, the mandatory signed with us, the notary, the present original deed. The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en français:

L'an deux mille huit, le onze janvier.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "LIMRA N°2 S. à r.l.", ayant son siège social à Münsbach, 22, Parc d'activité Syrdall, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 123825, constituée suivant acte reçu le 22 décembre 2006, publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 482 du 29 mars 2007.

L'assemblée est composée de l'associé unique, "OGARU LIMITED", une société établie à Dublin, ici représentée par Fabrice Rota demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé qui restera ci-annexée, paraphée ne varietur.

Laquelle procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitées.

Résolution unique

L'associé unique décide de modifier l'exercice social et de modifier subséquemment l'article 19 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 19. Année sociale.** L'année sociale commence le premier août et se termine le 31 juillet de chaque année."

A titre transitoire l'exercice débuté le 1^{er} janvier 2008 s'achèvera le 31 juillet 2008.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes. Et après lecture faite au comparant, le mandataire a signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: F. ROTA, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 16 janvier 2008. Relation: LAC/2008/2334. Reçu douze euros (12. - €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 FEV. 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009033869/211/62.

(090038000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2009.

Frankfurt I Hotel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 114.682.

Extrait des résolutions des associés en date du 27 janvier 2009

En date du 27 janvier 2009, les associés ont décidé comme suit

- d'accepter la démission de:

* Monsieur Jacques de Patoul de sa fonction de Gérant de classe B et ce avec effet immédiat;

- d'accepter la nomination de:

* Monsieur Jan Willem Overheul, né le 4 janvier 1982 à Neerijnen, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité de Gérant de classe B de la Société et ce avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 27 janvier 2009.
Pour extrait analytique conforme
Hille-Paul Schut
Gérant

Référence de publication: 2009032388/9168/21.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2009, réf. LSO-DB05975. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.

Goldenhill Five S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 141.215.

L'an deux mille neuf, le vingt-huit janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Madame Christel DETREMBLEUR, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de l'administrateur unique de la société "GOLDENHILL FIVE S.A.", une société anonyme de gestion de patrimoine familial, établie et ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce de et à Luxembourg, section B sous le numéro 141.215, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 12 août 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2270 du 17 septembre 2008 (ci-après: "la Société"),

en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision de l'administrateur unique de la Société, prise en date du 29 décembre 2008, l'original du procès-verbal de ladite résolution, après avoir été signé "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que le capital social souscrit de la Société, prédésignée, s'élève actuellement à trente et un mille euros (EUR 31.000.-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) par action, intégralement libérées.

II.- Qu'en vertu de l'article CINQ (5) des statuts, le capital autorisé de la Société est fixé à quatre millions d'euros (EUR 4.000.000.-).

III.- Qu'en vertu du même article CINQ (5) des statuts de la Société, le conseil d'administration a été spécialement autorisé et mandaté comme suit:

"En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans, prenant fin le cinquième anniversaire de la publication dans le Mémorial du présent acte de constitution, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission."

IV.- Qu'en conformité des pouvoirs lui conférés en vertu de l'article CINQ (5) des statuts de la Société l'administrateur unique a décidé en date du 29 décembre 2008 une augmentation du capital souscrit de la Société à concurrence de trois millions neuf cent soixante-neuf mille euros (EUR 3.969.000.-) en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000.-) à un montant de quatre millions d'euros (EUR 4.000.000.-) par la création et l'émission de trente-neuf mille six cent quatre-vingt-dix (39.690) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) par action, et jouissant des mêmes droits et privilèges que les actions existantes.

V.- Que toujours en vertu des pouvoirs lui conférés en vertu de l'article CINQ (5) des statuts de la Société l'administrateur unique de la Société a accepté la souscription de la totalité des trente-neuf mille six cent quatre-vingt-dix (39.690) actions nouvelles par la société "The Golden Hill Trust", ayant son siège social au 430, Park Avenue, 10022, New-York, U.S.A..

VI.- Que ces trente-neuf mille six cent quatre-vingt-dix (39.690) actions nouvelles ont été libérées intégralement comme suit:

- par un apport en nature consistant en une position d'obligation BEI 4% 03/03/2010 d'une valeur nominale de trois millions six cent mille US Dollars (USD 3.600.000.-) et ayant une valeur boursière en date du 29.12.2008 de 102,724 % ainsi que des intérêts courus non échus s'élevant à quarante-six mille quatre cents US Dollars (USD 46.400.-) de telle sorte que sa valeur au 29 décembre 2008 s'élève à deux millions six cent vingt-quatre mille onze euros vingt et un cents (EUR 2.624.011,21).

La position d'obligation ainsi apportée est évaluée à la somme de deux millions six cent vingt-quatre mille onze euros vingt et un cents (EUR 2.624.011,21), dont le montant intégral est affecté au capital social.

Le souscripteur déclare qu'il est le seul propriétaire de l'obligation apportée par lui à la Société et qu'il n'y a pas d'empêchement dans son chef à apporter l'obligation à la présente Société.

- par un apport en numéraire d'un montant d'un million cinq cent mille euros (EUR 1.500.000.-) ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, dont un montant d'un million trois cent quarante-quatre mille neuf cent quatre-vingt-huit euros soixante-dix-neuf cents (EUR 1.344.988,79) est affecté au capital social et un montant de cent cinquante-cinq mille onze euros vingt et un cents (EUR 155.011,21) est affecté au poste " dette envers actionnaire".

Les crédits apports ont fait l'objet d'un rapport établi préalablement à l'augmentation de capital par le réviseur d'entreprises, Monsieur Dominique Ransquin, réviseur d'entreprises demeurant au 25, rue de Remich, L-5250 Sandweiler, lequel rapport établi conformément à l'article 26-1 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, conclut comme suit:

Conclusion

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur de l'obligation et du dépôt en espèces de EUR 1.500.000.- ne correspond pas au moins à 39.690 actions d'une valeur nominale de EUR 100,00 de GOLDENHILL FIVE S.A. - S.P.F. à émettre en contrepartie".

Le prédit rapport, après avoir été signé "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexé au présent acte avec lequel il sera soumis à la formalité de l'enregistrement.

VII.- Que suite à la réalisation de cette augmentation du capital social souscrit, l'alinéa 1^{er} de l'article CINQ (5) des statuts de la Société est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

Art. 5. (1^{er} alinéa). "Le capital social souscrit est fixé à quatre millions d'euros (EUR 4.000.000.-) représenté par quarante mille (40.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) par action."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que se soit, incombant à la Société émis à sa charge en raison des présentes, sont évaluées sans nul préjudice à la somme de vingt-trois mille cinq cents Euros.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et ans qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire, le comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C. DETREMBLEUR, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 29 janvier 2009. Relation: EAC/2009/1017. Reçu dix-neuf mille neuf cent vingt Euros (3.969.000.- à 0,5 % = 19.845. + 75.- = 19.920.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 09 MARS 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009034736/239/87.

(090039338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2009.

Perlach I Hotel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 114.683.

Extrait des résolutions des associés en date du 27 janvier 2009

En date du 27 janvier 2009, les associés ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission de:

* Monsieur Jacques de Patoul de sa fonction de Gérant de classe B et ce avec effet immédiat;

- d'accepter la nomination de:

* Monsieur Jan Willem Overheul, né le 4 janvier 1982 à Neerijnen, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité de Gérant de classe B de la Société et ce avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 27 janvier 2009.
Pour extrait analytique conforme
Hille-Paul Schut
Gérant

Référence de publication: 2009032389/9168/21.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2009, réf. LSO-DB05976. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.

Principality Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 130.356.

—
Extrait des résolutions des associés en date du 27 janvier 2009

En date du 27 janvier 2009, les associés ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission de:

* Monsieur Jacques de Patoul de sa fonction de Gérant de classe B et ce avec effet immédiat;

- d'accepter la nomination de:

* Monsieur Jan Willem Overheul, né le 4 janvier 1982 à Neerijnen, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité de Gérant de classe B de la Société et ce avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 27 janvier 2009.
Pour extrait analytique conforme
Hille-Paul Schut
Gérant

Référence de publication: 2009032390/9168/21.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2009, réf. LSO-DB05977. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.

Pole Management S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 124.504.

—
En date du 3 mars 2009, l'Etude Sabrina MARTIN, sise à L-1230 LUXEMBOURG, 5, rue Jean Bertels, a mis fin, avec effet immédiat, à la convention de domiciliation conclue en date du 11 juin 2007 avec la société POLE MANAGMENT S.A., avec siège social à L-1230 LUXEMBOURG, 5, rue Jean Bertels, R.C. Luxembourg B 124.504.

Fait à Luxembourg, le 3 mars 2009.

Sabrina MARTIN.

Référence de publication: 2009032489/5323/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2009, réf. LSO-DC01234. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090036593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

Duchy Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 130.358.

—
Extrait des résolutions des associés en date du 27 janvier 2009

En date du 27 janvier 2009, les associés ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission de:

* Monsieur Jacques de Patoul de sa fonction de Gérant de classe B et ce avec effet immédiat;

- d'accepter la nomination de:

* Monsieur Jan Willem Overheul, né le 4 janvier 1982 à Neerijnen, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité de Gérant de classe B de la Société et ce avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 27 janvier 2009.
Pour extrait analytique conforme
Hille-Paul Schut
Gérant

Référence de publication: 2009032391/9168/21.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2009, réf. LSO-DB05979. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.

Duke Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 130.296.

—
Extrait des résolutions des associés en date du 27 janvier 2009

En date du 27 janvier 2009, les associés ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission de:

* Monsieur Jacques de Patoul de sa fonction de Gérant de classe B et ce avec effet immédiat:

- d'accepter la nomination de:

* Monsieur Jan Willem Overheul, né le 4 janvier 1982 à Neerijnen, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité de Gérant de classe B de la Société et ce avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 27 janvier 2009.
Pour extrait analytique conforme
Hille-Paul Schut
Gérant

Référence de publication: 2009032392/9168/21.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2009, réf. LSO-DB05980. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.

Clairmont S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 89.459.

—
En date du 3 mars 2009, la société CLAIRMONT S.A., avec siège social à L-1230 LUXEMBOURG, 5, rue Jean Bertels, R.C. Luxembourg B 89.459, et l'Etude Sabrina MARTIN, sise à L-1230 LUXEMBOURG, 5, rue Jean Bertels, ont mis fin à la convention de domiciliation conclue le 1^{er} avril 2005.

Fait à Luxembourg, le 3 mars 2009.

Sabrina MARTIN.

Référence de publication: 2009032491/5323/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2009, réf. LSO-DC01235. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090036590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

Vantico International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 110.297.744,35.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 72.960.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société prises le 13 février 2009

L'associé unique de la Société a pris acte de la démission de Christophe Struyvelt de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 12 février 2009.

En conséquence de ce qui précède, le conseil de gérance est, à compter du 12 février 2009, composé comme suit:

- Francis De Cannière

- Sean Douglas
- Paul Hulme
- Peter Op't Eynde

Pour extrait et publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VANTICO INTERNATIONAL S.A.R.L.

Francis De Cannière

Gérant

Référence de publication: 2009032394/5499/22.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2009, réf. LSO-DB06833. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.

MIM Holdco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 134.576.

En date du 2 mars 2009, les actionnaires de la Société ont décidé d'accepter la démission de M. Jacques de Patoul de son mandat d'administrateur de la Société avec effet au 26 janvier 2009, ainsi que celle de M. Philip Strachan de son mandat d'administrateur A de la Société, avec effet au 2 mars 2009.

En remplacement, les actionnaires ont décidé de nommer M. Jan Willem Overheul, né le 4 janvier 1982 à Neerijnen, Pays-Bas, résidant professionnellement au 20, rue de la Poste, à L-2346 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la Société, avec effet au 26 janvier 2009 et pour une durée de six ans, ainsi que M. Florent Guertault, né le 6 octobre 1973 à Paris, France, résidant professionnellement au 21, rue Balzac, à 75008 Paris, France, en tant qu'administrateur A de la Société avec effet au 2 mars 2009 et pour une période de six ans.

Désormais, le conseil d'administration de la Société sera donc composé des personnes suivantes:

- Florent Guertault, administrateur A;
- Robert Burrow, administrateur B;
- Michael Chidiac, administrateur;
- Hille-Paul Schut, administrateur;
- Jan Willem Overheul, administrateur.

Pour extrait et publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MIM HOLDCO S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009032395/5499/27.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2009, réf. LSO-DC01039. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.

Imagina International, Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 224, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 99.803.

L'an deux mille neuf, le douze janvier.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société "IMAGINA INTERNATIONAL" (la "Société"), une société anonyme, établie et ayant son siège social au 224 rue de Beggen, L-1210 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B numéro 99 803, constituée suivant acte notarié dressé par le notaire soussigné en date du 09 mars 2004, lequel acte fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial"), numéro 502 du 13 mai 2004, page 24092.

Les statuts de la Société ne furent pas modifiés jusqu'au jour de la tenue de la présente assemblée générale extraordinaire.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Lydia LACENTRA, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Brendan D. KLAPP, employé privé, avec adresse professionnelle à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Christophe MEGEL, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

l) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1.- Décision de mettre les statuts de la Société en concordance avec la nouvelle loi du 25 août 2006, modifiant la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales;

2.- Décision, à cet effet, de modifier les articles six (6), sept (7), dix (10), onze (11), douze (12) et seize (16) des statuts de la Société. Ces mêmes articles à modifier auront désormais la nouvelle teneur suivante:

Art. 6. "La société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années."

Art. 7. "Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télécopie, ou voie électronique, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Des résolutions du conseil d'administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont approuvées par écrit par tous les administrateurs. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés qui ensemble formeront la résolution circulaire."

Art. 10. "Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale."

Art. 11. "Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui peuvent mais ne doivent pas être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix."

Art. 12. "La Société sera engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs, soit par la signature unique de l'administrateur-délégué, soit par la signature unique de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs

de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature."

Art. 16. "Le conseil d'administration ou le(s) commissaire(s) aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales des actionnaires. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un dixième (1/10ième) du capital social le demandent.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent (10%) au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil d'administration."

3.- Décision d'accepter, avec effet immédiat, les démissions de Madame Isabelle BERNARD et de Madame Marie-Françoise COEHLO, de leurs mandats d'administrateurs de la Société avec décision de leur accorder pleine et entière décharge.

4.- Décision de confirmer Monsieur Christophe MEGEL, en tant qu'administrateur actuel et dorénavant unique de la Société, son mandat devant se terminer à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2014.

5.- Décision de confirmer le mandat du commissaire aux comptes de la Société exercé actuellement par Madame Maria JOUVERT, ce mandat se terminant également à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2014.

II) Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée. Tous les actionnaires présents se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, de sorte qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV) La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée prend, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DÉCIDE de mettre les statuts de la Société en conformité avec les nouvelles dispositions de la loi du 25 août 2006, modifiant la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

A cet effet, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DÉCIDE de procéder à des modifications des articles six (6), sept (7), dix (10), onze (11), douze (12) et seize (16) des statuts de la Société, lesquels articles auront désormais la nouvelle teneur suivante:

Art. 6. "La société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années."

Art. 7. "Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télécopie, ou voie électronique, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Des résolutions du conseil d'administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont approuvées par écrit par tous les administrateurs. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés qui ensemble formeront la résolution circulaire."

Art. 10. "Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale."

Art. 11. "Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui peuvent mais ne doivent pas être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix."

Art. 12. "La Société sera engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs, soit par la signature unique de l'administrateur-délégué, soit par la signature unique de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature."

Art. 16. "Le conseil d'administration ou le(s) commissaire(s) aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales des actionnaires. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un dixième (1/10^{ème}) du capital social le demandent.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent (10%) au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil d'administration."

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DÉCIDE d'accepter, avec effet immédiat, les démissions des dames Isabelle BERNARD et Marie-Françoise COEHLO de leurs mandats d'administrateurs de la Société et de leur accorder de même pleine et entière décharge pour l'accomplissement de leurs activités en tant qu'administrateurs de la Société.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DÉCIDE de confirmer le mandat de Monsieur Christophe MEGEL, en tant qu'administrateur actuel et dorénavant unique de la Société, son mandat se terminant à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2014.

A la même occasion l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DÉCIDE de confirmer de même le mandat de l'actuel commissaire aux comptes, Madame Maria JOUVERT, nommée à ces fonctions par une assemblée générale extraordinaire tenue sous seing privé le 15 septembre 2004, ce mandat se terminant également à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2014.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. LACENTRA, B.D. KLAPP, C. MEGEL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 14 janvier 2009. Relation: EAC/2009/438. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 05 MARS 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009034741/239/167.

(090039258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2009.

Calidris 28 AG, Société Anonyme.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 30, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 139.001.

Auszug aus der außerordentlichen Generalversammlung vom 28.01.2009

Nach eingehender Beratung fasst die Generalversammlung am 28.01.2009 einstimmig folgende Beschlüsse:

Bestellung von Herrn Helmut Nossek, geb. am 26. Mai 1951, geschäftsansässig in Geigerstraße 3, D-82166 Gräfeling zum Verwaltungsrat. Das Mandat endet automatisch mit der ordentlichen Generalversammlung im Jahr 2014.

Wasserbillig, 28.01.2009.

Für die Versammlung

Josef Ting

Référence de publication: 2009032398/680/16.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2009, réf. LSO-DB05804. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090036066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.

LogAxes Investment Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 126.265.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales effectif au 31 décembre 2008, conclu entre AVIVA INVESTORS LUXEMBOURG S.A., une société anonyme de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 34, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg Grand Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 25.708, et AVIVA INVESTORS PROPERTIES EUROPE S.A. une société anonyme de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 34, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg Grand Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.875, que AVIVA INVESTORS LUXEMBOURG S.A. a transféré les 125 parts sociales de la Société qu'elle détenait, à AVIVA INVESTORS PROPERTIES EUROPE S.A.

Il résulte du contrat de cession de parts sociales précité que la société AVIVA INVESTORS PROPERTIES EUROPE S.A. est le nouvel associé unique de la Société.

A Luxembourg, le 5 février 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009032500/649/24.

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2009, réf. LSO-DB03637. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090036770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

H.I.G. Luxembourg Holdings Four S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 140.650.

Les comptes annuels pour la période du 18 juillet 2008 (date de constitution) au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009033556/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2009, réf. LSO-DC01567. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090037150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2009.
